



LA CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES SOCIALES, DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET DU GENRE

I. Vue d'ensemble du Comité

Le Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre est un organe intergouvernemental statutaire de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Composé d'experts et de décideurs politiques, il fournit des orientations et des conseils à la Division du genre, de la pauvreté et des politiques sociales de la CEA sur son travail et son engagement auprès de ses membres. Les réunions du Comité se tiennent tous les deux ans et sont dirigées par un Bureau élu pour un mandat de deux ans, qui court jusqu'à la réunion suivante. La Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales gère la convocation des réunions et assure le secrétariat du Comité.

II. Thème de la cinquième réunion

La cinquième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre aura pour thème : « Établir de nouveaux contrats sociaux en Afrique : des choix pour répondre aux aspirations en matière de développement ».

À mi-parcours des échéances du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Afrique n'est en passe de réaliser aucun des objectifs de développement durable. Les crises récentes, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la guerre en Ukraine, la contraction des marchés financiers mondiaux et les effets du changement climatique, ont réduit à néant les progrès réalisés en matière de développement au cours des dernières décennies. Étant le continent où vivent plus de la moitié des pauvres de la planète, l'Afrique est à la croisée des chemins. Il est temps pour elle de repenser ses contrats sociaux, afin de garantir l'égalité des chances pour tous, de redéfinir une nouvelle relation entre les États et leurs populations, et de faire en sorte que les mesures politiques aient un impact sur le développement.

Alors que la dette augmente, que des investissements supplémentaires d'un montant de 850 milliards de dollars sont nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable liés à l'élimination de la pauvreté et de la faim, et à la fourniture de soins de santé et d'éducation pour tous, que les marchés financiers mondiaux se resserrent et que l'aide publique au développement diminue, les décideurs doivent envisager des mécanismes innovants pour améliorer l'efficacité de leurs politiques socio-économiques. En influençant les choix des individus pour rendre plus efficace l'allocation des ressources aux investissements sociaux, les pays africains peuvent initier des changements structurels qui contribueront à un plus grand impact sur le développement.

Compte tenu du rétrécissement de l'espace budgétaire, les pays devront stimuler une mobilisation efficace et durable des recettes en améliorant l'efficacité des dépenses, en renforçant le recouvrement des impôts, en élargissant leurs régimes fiscaux et en intensifiant les efforts visant à réduire les flux financiers illicites qui, associés à des incitations fiscales inefficaces, privent l'Afrique d'environ 6 % de son produit intérieur brut (PIB).

Par ailleurs, l'inefficacité des dépenses publiques coûte à l'Afrique, en moyenne, plus de 2,5 % de son produit intérieur brut chaque année. Cette inefficacité est plus marquée en Afrique que dans d'autres régions et concerne de nombreux secteurs de l'économie. Les pertes enregistrées à cet égard sont stupéfiantes. Par exemple, entre 2000 et 2017, l'Afrique a perdu plus de 40 milliards de dollars par an en dépenses d'éducation et d'infrastructure, et 28 milliards de dollars en dépenses de santé.

Malgré les efforts déployés pour réduire la pauvreté sur le continent, les inégalités croissantes signifient que les politiques fiscales et les stratégies descendantes

sont souvent incapables d'atteindre les populations qu'elles sont censées soutenir. La nature nuancée et multidimensionnelle de la pauvreté et de la vulnérabilité peut dicter les comportements des individus et limiter leurs options, malgré des interventions politiques bien intentionnées.

À sa cinquième réunion, le Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre invitera les décideurs à réfléchir au-delà des contraintes financières actuelles et à envisager des moyens novateurs de renforcer les politiques sociales et d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Les débats s'appuieront sur un document de réflexion, axé sur le secteur de l'éducation en tant qu'exemple d'un des éléments soutenant la mise au point d'un nouveau contrat social en Afrique. En examinant les aspects de l'abordabilité, de l'accessibilité et de l'impact social, les décideurs seront en mesure de réévaluer le succès de leurs politiques et stratégies économiques par rapport à leurs intentions initiales : réduire la pauvreté et les inégalités et promouvoir un développement inclusif.

Les responsables gouvernementaux, les experts et les partenaires du développement auront l'occasion d'identifier des mesures urgentes et concrètes susceptibles d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques et de favoriser un développement plus inclusif dans le secteur de l'éducation.

III. Date et lieu de la réunion

La cinquième réunion du Comité des politiques sociales, de la pauvreté et du genre se tiendra, en mode présentiel, au Centre de conférence des Nations Unies à Addis-Abeba, les jeudi 2 et vendredi 3 novembre 2023.

IV. Déroulement de la réunion

La réunion comprendra des séances plénières et parallèles structurées, au cours desquelles les délégués et les experts invités participeront activement à des débats thématiques afin de donner des retours d'information à la Division. Une présentation sur le thème de la réunion - « Établir de nouveaux contrats sociaux en Afrique : des choix pour répondre aux aspirations en matière de développement » - servira de point d'ancrage pour les échanges qui suivront dans le cadre des séances plénières, afin de susciter des commentaires de la part des délégués.

En outre, trois séances parallèles seront consacrées à des domaines thématiques spécifiques liés aux activités des trois sections de la Division : la Section de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la Section des politiques sociales et la Section de l'urbanisation et du développement.

V. Participation

Le Comité est composé d'experts des membres de la CEA, issus des ministères responsables du genre, du développement social, de l'urbanisation et de la planification économique. Des représentants des communautés économiques régionales africaines, de la Commission de l'Union africaine, du système des Nations Unies, des organisations de la société civile et du monde universitaire participeront aussi à la réunion en qualité d'observateurs.

VI. Bureau

Le/la Président(e) du Bureau représente le Comité à la réunion annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Chaque membre du Bureau est tenu d'assister aux réunions statutaires du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts de sa sous-région, pour veiller à ce que les questions de genre et de développement social soient traitées efficacement au niveau sous-régional.

Les critères d'élection des membres du Bureau sont fondés sur la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable de chaque sous-région de la CEA, en tenant compte de l'équilibre linguistique et de la parité entre hommes et femmes. Les représentants du secrétariat faciliteront les consultations entre les membres du Comité, qui soumettront des candidatures pour la constitution du nouveau Bureau. L'élection du nouveau Bureau aura lieu après l'ouverture de la cinquième réunion, et son mandat sera de deux ans, jusqu'à la prochaine réunion du Comité. La composition du Bureau sortant est la suivante :

- Président : Tunisie
- Premier Vice-Président : Somalie
- Deuxième Vice-Président : Malawi
- Premier Rapporteur : Mali
- Deuxième Rapporteur : Guinée équatoriale